

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [93] (2005)  
**Heft:** 1496

**Rubrik:** Dossier  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Sans statut légal: bon à tout, droit à rien

Selon une étude présentée par l'Office des migrations au printemps dernier, il y aurait 90 000 personnes résidant en Suisse sans statut légal ou, autrement dit, sans papiers<sup>1</sup>. Présentant des profils très divers, les personnes sans statut légal ont cependant en commun la précarité de leur situation. Ballottées au gré du bon ou du mauvais vouloir de leurs employeur-se-s et des autorités, elles accomplissent pour la plupart les tâches indispensables quoique mal rémunérées et peu considérées que notre économie nécessite.

E.J-R

Il est difficile d'établir le portrait type du/de la travailleur-se sans statut légal, car sous cette dénomination commune se cachent des parcours individuels très différents. Si certaines de ces personnes sont entrées sur le territoire helvétique avec des visas touristiques, d'autres ont franchi la frontière grâce à des passeurs. D'autres encore ont été au bénéfice d'un permis - permis saisonnier par exemple - ou d'une autorisation provisoire de séjour dans le cadre d'une demande d'asile, qu'elles se sont vu retirer. Le profil des travailleur-se-s sans statut légal change aussi en fonction des secteurs d'activité économique dominants dans les régions. Dans les régions urbaines, les Sans-papiers sont majoritairement des femmes, souvent d'origine latino-américaine, qui oeuvrent dans l'économie domestique. Il semblerait, par contraste, que dans les régions rurales, les Sans-papiers soient plutôt des hommes, souvent originaires des Balkans et employés dans l'agriculture<sup>2</sup>. Les personnes sans statut légal travaillent le plus souvent au noir, mais il n'est pas rare non plus qu'elles le fassent au gris. C'est-à-dire que sans autorisation de séjour, elles cotisent néanmoins aux assurances sociales et paient des impôts. Cependant, les femmes employées dans l'économie domestique peinent encore souvent à obtenir cette forme de travail semi-légal. En effet, les employeur-se-s hésitent à déclarer leurs employées de crainte de se voir amendé-e-s.

## La loi

D'un point de vue légal, les Sans-papiers sont soumis-e-s à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et leur éventuelle régularisation a été précisée par une circulaire édictée par Mme Ruth Metzler, puis « actualisée » par M. Christoph Blocher. Cette circulaire stipule que les procédures de régularisation des étrangers « nécessitent un préavis favorable de la part de l'autorité cantonale quant à la délivrance d'une autorisation de séjour au requérant<sup>3</sup> », même si l'autorisation finale est délivrée par la Confédération. Cette demande ne peut être qu'individuelle et ne concerne que « les cas personnels d'extrême gravité ». Ainsi, les personnes sans statut légal qui désirent régulariser leur situation doivent franchir le double obstacle des administrations cantonales et fédérales. Et les critères de régularisation à l'échelle fédérale (voir encadré) sont devenus, de l'avis de Myriam Schwab Ngamije du Centre social protestant de Lausanne, presque impossible à satisfaire. Par exemple, si du temps de Mme Metzler 4 années de résidence en Suisse et une bonne intégration sociale et professionnelle suffisaient pour espérer obtenir un avis favorable, c'est désormais, selon les cas entre 8 et 15 ans de présence sur le territoire (et encore ce n'est pas toujours suffisant) qu'il faut invoquer. Et ce durcissement est valable pour tous les critères mentionnés dans la circulaire du 8 octobre 2004. Ainsi, s'il est illégal de vivre et de travailler en Suisse sans autorisation de séjour, il faut y vivre et y

travailler très longtemps pour obtenir une autorisation de séjour. Cette politique, pour le moins paradoxale, n'a permis qu'à 693 personnes d'obtenir une régularisation en trois ans.

## Des disparités cantonales

Ce durcissement a aussi des conséquences au niveau cantonal. En effet, les cantons sont de moins en moins enclins à accorder leurs indispensables préavis favorables, sous prétexte que la Confédération n'acceptera pas les demandes de régularisation présentées. Il n'empêche que, malgré une politique généralement restrictive, des disparités fortes existent non seulement entre cantons alémaniques et cantons romands, mais encore au sein des cantons suisses romands<sup>5</sup>. Le nombre de personnes sans statut légal, la demande de main d'œuvre ainsi que la densité du tissu associatif, sont des facteurs déterminants quant à la prise en considération du problème, mais des différences de mentalités quant à la perception des étrangers sont également déterminantes. Des cantons romands, seuls Genève et Vaud ont enquêté et étudié le phénomène - Genève par l'intermédiaire du SIT et de l'Observatoire universitaire de l'emploi de l'Université de Genève et le canton de Vaud par l'intermédiaire de la Municipalité de Lausanne<sup>6</sup>. Mais seul Genève a pour l'instant fait une demande de régularisation collective pour 5000 employé-e-s du secteur domestique (voir l'émilie no 1491 mars 2005), actuellement en attente d'une décision de Berne. A Genève toujours, le syndicat SIT essaie d'arrondir les angles en proposant une procuration aux personnes sans statut légal, qui, en cas de contrôle, devrait leur permettre d'entamer des négociations avec l'Office cantonal de la population. Mais ce système reste aléatoire. Aucun autre canton n'est disposé à entrer en matière sur des régularisations collectives. Dans le canton de Vaud, une demande avait été faite au printemps 2004, pour plus de 700 personnes répondant aux critères de la circulaire Metzler sans trouver d'écho auprès de l'administration cantonale. Actuellement, ce sont 300 personnes, remplissant aussi les critères de la circulaire Metzler, qui risquent l'expulsion<sup>7</sup>.

Dans les autres cantons romands, le problème se pose avec une acuité variable, en fonction du marché de l'emploi saisonnier, mais aussi en raison du manque d'anonymat qui règne dans les campagnes. À noter cet intéressant contraste entre le Valais et le Jura qui, malgré des réalités sociologiques identiques - lien social fort - connaissent des situations radicalement différentes. Selon Josiane Rouiller du Centre Suisses Immigré Valais « comme toute le monde se connaît en Valais, être sans papiers est un enfer, ces personnes sont constamment menacées ». Alors que pour Caroline Meijers de la permanence juridique de Caritas « comme tout le monde se connaît au Jura, il y a beaucoup de comités de soutien qui se forment ponctuellement. Si une personne est menacée d'expulsion, ses

voisins ou ses patrons se mobilisent pour essayer d'éviter un renvoi».

Les droits des personnes sans statut légal varient aussi un peu selon leurs cantons de résidence. Normalement, tous les enfants sans papiers ont accès à l'école grâce à une circulaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. En outre, une directive de l'Office fédéral des assurances sociales obligent les assureurs à assurer les personnes sans statut légal. Et presque tous les cantons romands ont pris des dispositions pour que cette directive soit appliquée. Cependant, le coût mensuel des cotisations est souvent rédhibitoire. Et les subventions sont, dans la plupart des cantons inaccessibles, comme à Neuchâtel, par exemple, où le système des subsides à l'assurance-maladie est directement en lien avec le Contrôle de l'habitant. Dans le canton de Vaud également, selon la commune de résidence, subsides riment parfois avec dénonciation. A Genève, en revanche, un accord permet à tous les enfants de recevoir les subsides à l'assurance-maladie, reste les adultes...

Le plus ou moins bon ou mauvais accueil réservé aux personnes sans statut légal selon les cantons ne doit pas nous faire oublier que la règle générale pour ces personnes est une vie de labeur sans reconnaissance légale, sociale ou économique. Le fait qu'une bonne partie d'entre elles soient des femmes qui travaillent dans l'économie domestique n'a rien d'étonnant. Car, ce qui définit par excellence le travail domestique, apanage ancestral des femmes, est la faiblesse ou l'absence de reconnaissance et de rémunération. Cependant, lorsque ces dernières conquièrent petit à petit les sphères professionnelles, pour autant qu'elles possèdent un passeport ad hoc, il faut bien que les lourdes tâches domestiques continuent de se faire. Mais de cela, les responsables économiques et politiques veulent à peine entendre parler, préférant croire que notre modernité ne

requiert que des emplois très qualifiés, seuls à mériter leur reconnaissance et des salaires décents. Le reste ne mérite aucune attention, tout comme les Sans-papiers.

<sup>1</sup>Ce chiffre est une estimation revue à la baisse par rapport à de précédentes évaluations. Le BIT suppose que le nombre de personne sans statut légal représente généralement 10% de la population étrangère globale. Si ce pourcentage s'avérait exact, les personnes sans statut légal en Suisse avoisineraient les 150 000.

<sup>2</sup>Cette présentation est schématisée à l'extrême. Les travailleurs sans statut légal proviennent de toutes les régions du monde, Europe, Amériques, Afrique, Asie, et travaillent dans de nombreux secteurs économiques: bâtiment, vente, services – entreprises de nettoyage, salons de coiffure, soins etc.

<sup>3</sup>La première version de cette circulaire dite «Metzler» datait du 21 décembre 2001, puis elle a été modifiée le 8 octobre 2004 par les services de Christoph Blocher.

<sup>4</sup>De l'aveu de toutes les personnes concernées, la Suisse alémanique pratique une politique de loin plus dure et restrictive que la Suisse romande en matière de Sans-papiers. Exemple édifiant, les cantons romands sont en tête de peloton pour les demandes de régularisation, pourtant déjà peu nombreuses au regard du nombre de personnes sans statut légal.

<sup>5</sup>*Analyse du secteur clandestin de l'économie domestique à Genève*, Rapport final, Yves Flückiger, Cyril Pasche, Observatoire universitaire de l'emploi de l'Université de Genève  
*Un secteur et des travailleurs-euse-s dans l'ombre, régularisons les sans-papiers et le secteur de l'économie domestique*, Bulletin d'information Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, Septembre 2004 - No 93

<sup>6</sup>Marcello Valli, *Les migrants sans permis de séjour à Lausanne*, Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne

<sup>7</sup>Ces personnes ont été soutenues par les autorités cantonales, mais la Confédération refuse leur régularisation.

## Critères en vue de l'obtention d'une autorisation provisoire de séjour selon la circulaire du 8 octobre 2004 de l'Office fédéral des migrations

- La durée du séjour
- La durée de scolarisation des enfants
- Le comportement irréprochable et la bonne réputation (pas de condamnation grave ou répétée)
- Intégration sociale de tous les membres de la famille (langue, dépendance de l'assistance sociale etc.)
- État de santé de tous les membres de la famille
- Intégrations sur le marché du travail (stabilité, perfectionnement etc.)
- Membre de la famille en Suisse ou à l'étranger
- Possibilité de logement et d'intégration dans le pays d'origine
- Procédures antérieures de reconnaissance (en particulier demandes antérieures de reconnaissance en tant que cas personnel d'extrême gravité et durée de la procédure)

## Le réseau de soutien aux personnes sans statut légal à l'échelle des cantons romands et de la Confédération

Dans tous les cantons romands, des collectifs de soutien aux personnes sans statut légal ont vu le jour suite à des interventions parlementaires (sur lesquelles d'ailleurs le Parlement a refusé d'enter en matière). Genève a le plus vaste réseau puisque le canton compte le Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal, dans lequel un groupe femme a été créé et un collectif de soutien aux sans-papiers. Dans les autres cantons, des collectifs de soutien se sont constitués, mais de l'avis général, le mouvement s'essouffle du côté des sans-papiers comme du côté des gens qui les soutiennent, faute de relève pour les un-e-s, faute de résultats tangibles pour les autres. Ces collectifs sont organisés au niveau fédéral en Coordination nationale des collectifs de soutien aux Sans-papiers. En outre, il existe la Plateforme pour une table ronde sur les Sans-papiers, mise sur pied par Anne-Catherine Ménétreay afin que des débats sur la question aient lieu au Parlement. Récemment, la Commission fédérale des étrangers a créé un groupe Sans-Papiers, qui a notamment pour vocation d'examiner les dossiers des personnes sans statut légal et de les renseigner sur leurs éventuelles chances de régularisation.

# De l'exploitation des femmes du Sud ou comment le colonialisme survit à la fin de la décolonisation

Dans un monde où les migrations internationales sont en pleine expansion, ce sont principalement des femmes du Sud qui viennent occuper les positions laissées vacantes par les travailleuses et travailleurs du Nord. Ces emplois, rendus de plus en plus précaires par les transformations du capitalisme globalisé, s'effectuent souvent dans des conditions de non-droit dont les pays riches cherchent à tirer un bénéfice maximal.

CHRISTIAN SCHIESS

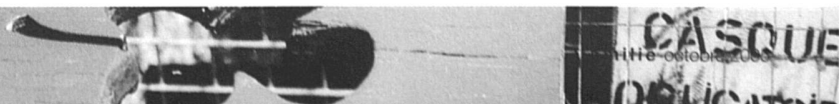
Si des motivations très différentes guident les migrant-e-s sur la voie de l'exil, ce sont le plus souvent des raisons économiques, liées à la division internationale du travail, qui en sont à l'origine. Cependant, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces déplacements et les contextes d'intégration dans le pays de destination sont extrêmement variables selon le statut socio-économique et l'appartenance nationale de la personne migrante. En effet, si les migrations intra-européennes ont été largement facilitées par la mise en place d'un cadre légal favorable et l'accès à un niveau de vie relativement élevé, il n'en va pas de même pour les ressortissant-e-s des pays non-européens pour qui l'immigration relève souvent du parcours du combattant, en les exposant au danger, à l'exploitation et au mépris. L'ampleur du phénomène est croissante : le doublement de la population mondiale immigrée depuis 1975 est en effet largement dû à ces mouvements du Sud vers le Nord ainsi que du Sud vers le Sud<sup>1</sup>.

## Transformation du capitalisme

Cette évolution s'est effectuée parallèlement aux transformations du capitalisme durant cette période, qui a vu les Etats du Nord se retirer du contrôle politique et coercitif de leurs anciennes colonies au profit d'une mainmise économique sur les ressources et la production des Etats nouvellement indépendants. Les bouleversements socio-économiques induits par ces transformations ont notamment comme effet une industrialisation rapide et un exode rural massif. Cependant, si ces transformations sont comparables à celles qui se sont opérées en Europe au 19<sup>e</sup> siècle, elles ont des effets très différents sur les populations nationales. Contrairement à ce qui s'est passé en Europe, les pays du Sud souffrent d'un déficit d'emplois qualifiés, ceux-ci étant accaparés par le Nord. En outre, les économies dites émergentes se voient imposer par les institutions commerciales et financières internationales un mode de production tourné vers le « libre échange » et l'exportation à bas prix. Cela a pour effet de garantir aux entreprises du Nord un réservoir de main-d'œuvre bon marché et délocalisable à souhait, tout en leur permettant d'exercer une pression à la baisse sur les salaires et les conditions d'emploi chez les travailleuses/eurs des pays du Nord.

## Féminisation de la main d'oeuvre

C'est dans ce contexte général qu'il faut comprendre le phénomène de la féminisation des migrations que l'on observe depuis une trentaine d'années<sup>2</sup>. Si, auparavant, les migrations des femmes se faisaient le plus souvent au titre du regroupement familial, celles-ci sont à présent de plus en plus nombreuses à quitter seules leur pays dans le but d'accéder à un emploi mieux rémunéré. Et cette tendance semble en nette progression : si l'on en croit l'INSEE, pour le cas de la France, l'augmentation de l'immigration durant les années 1990-1999 est statistiquement due aux seules femmes<sup>3</sup>. Cette situation a été favorisée par trois types de transformations parallèles. La première de ces transformations est la généralisation des mesures de déréglementation et la flexibilisation du travail à l'échelle mondiale, favorisant la fragmentation des espaces de production avec notamment le développement des entreprises de sous-traitance, de la confection textile à domicile, des ateliers d'assemblage, etc. Les emplois sous-qualifiés qui en résultent, au sud comme au Nord, ont été occupés massivement par des femmes. La deuxième transformation est propre aux sociétés du Nord où une part croissante de l'activité économique est passée du secteur industriel à celui des services. Celui-ci, contrairement au premier, peut difficilement recourir à une main d'œuvre délocalisée à l'étranger - comme notamment dans le cas des services de nettoyage ou des services directs aux personnes. Il s'agit donc d'importer cette main-d'œuvre, ce qui revient à se décharger sur d'autres, et à moindre coût des tâches dévalorisées que les employé-e-s du Nord sont de moins en moins disposé-e-s à effectuer. Là encore, ce sont principalement des femmes qui sont venues combler ce manque. La troisième cause de la féminisation des migrations est directement liée aux transformations récentes des rapports sociaux de sexe dans le monde occidental. En effet, dès lors qu'une partie des femmes du Nord refusent de fournir les services domestiques et sexuels auxquels les hommes sont habitués, c'est l'immigration qui vient combler ces « carences ». D'où le développement international d'un marché des services domestiques et de la prostitution.



Tout comme la division sexuelle du travail dans les sociétés capitalistes est fondée sur la dévalorisation, l'exploitation et l'invisibilisation d'un travail domestique supposé non productif, le travail effectué par les migrantes se trouve souvent relégué dans l'invisibilité et le non-droit. Dans le canton de Genève, deux tiers des personnes sans statut légal sont des femmes, parmi lesquelles 80% travaillent dans le secteur domestique<sup>4</sup>. Selon une évaluation, ce sont ainsi 20'000 à 25'000 familles et ménages genevois qui recourent à la main-d'œuvre clandestine<sup>5</sup>. Pour rendre compte de ce phénomène de prise en charge par les migrantes du travail laissé vacant dans la sphère dite «privée», la sociologue nord-américaine Arlie Hochschild a développé la notion de «care drain», c'est-à-dire littéralement un drainage international, du Sud vers le Nord, des services de soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées<sup>6</sup>. A travers l'exemple d'une mère philippine laissant derrière elle deux enfants pour prendre un emploi de nounou aux Etats-Unis, Arlie Hochschild met en évidence la façon dont ceux-ci souffrent d'une carence de soins et d'affection, alors que les enfants des sociétés occidentales sont de plus en plus gavés d'amour et d'attention.



Mais très souvent, malgré toutes les difficultés rencontrées, ces situations nouvelles font de ces femmes les principales pourvoyeuses économiques de leur famille et donc, de fait, des cheffes de foyer à distance. Cet exemple, caractéristique de la situation de nombre de femmes immigrées, suffit à nous montrer l'incroyable énergie déployées par celles-ci dans un monde globalisé, bien loin de l'image de victimes qu'on nous dépeint souvent. Comme le relève Christine Verschuur : «Peut-on pointer comme des victimes ces femmes qui constituent des réseaux transnationaux et continuent d'assumer, parfois même à 10'000 kilomètres de distance, la responsabilité de leur foyer?». Mais refuser la victimisation ne doit pas conduire trop rapidement à des discours par trop optimistes qui verraient dans ces situations difficiles un gage d'«empowerment» pour les femmes du Sud. Car les conditions structurelles de ce phénomène nous montrent qu'il s'agit bien d'une poursuite de l'exploitation à la fois coloniale et sexiste. Il s'ensuit qu'une collaboration du féminisme avec le capitalisme ne peut se faire qu'à condition de fermer les yeux sur les effets globaux produits par les transformations internationales des modes d'accumulation du capital.

## Démocratie coercitive et raciste

La question des sans-papiers ne se limite cependant pas au seul cas des travailleuses et travailleurs clandestin-e-s. L'espace de non-droit que la Suisse, comme d'autres pays, réserve à un nombre croissant de personnes concerne aussi tout particulièrement les requérant-e-s d'asile, débouté-e-s ou non. Pour faire face à la misère générée par des conditions internationales que la Suisse contribue pour une part à produire par sa politique économique et financière, la réponse choisie est celle de la répression. Avec la mise en place de zones d'attente, d'espaces de détention provisoire, de périmètres d'assignation et de renvois forcés par avions charters, notre pays participe à la constitution d'une Europe des camps que notre récente adhésion à l'espace Schengen ne pourra que renforcer. Qu'en est-il de nos institutions démocratiques ? Peut-on encore qualifier de démocrate un gouvernement fédéral pour qui la notion de justice tend à être saisie de plus en plus à travers le prisme de ce qu'il convient bien d'appeler un nouveau racisme d'Etat ? En manipulant les discours sur l'«insécurité», nos institutions politiques et médiatiques contribuent à alimenter cette spirale en faisant payer le prix de l'exploitation aux exploité-e-s. De ce système, il s'agit de tirer les plus grands bénéfices économiques tout en évitant d'en assumer le coût financier et moral.

Qui n'a jamais connu la prison ne sait pas ce qu'est l'Etat, disait un bagnard russe. Pour des milliers de personnes déclarées illégales, notre pays est bel et bien devenu une prison. L'Etat, qui par son dispositif policier et administratif soumet une partie de notre population à un harcèlement constant, s'est constitué pour elle en un appareil de répression raciste. Nous ne vivons pas dans un monde postcolonial ; nous vivons dans un monde où la colonisation a été délocalisée devant nos portes, mais nous refusons de la voir. Signe d'optimisme, le regain de visibilité dont jouissent les sans-papiers depuis quelques années est dû principalement à leurs propres capacités de mobilisation et au soutien qui leur est apporté par des collectifs dont l'action et l'engagement sont les garants d'une société dans laquelle la justice n'est pas un vain mot.

<sup>1</sup>Organisation internationale pour les migrations, World Migration 2003 ([www.iom.int](http://www.iom.int))

<sup>2</sup>voir à ce sujet le dernier numéro des *Cahiers genre & développement* élaborés à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et auquel sont empruntées certaines des observations qui suivent : Christine Verschuur & Fenneke Reysoo (dir.), *Genre, division internationale du travail et migrations*, L'Harmattan, 2005

<sup>3</sup>Genre, travail et migrations en Europe, Cahiers du CEDREF, numéro coordonné par Madeleine Hersent et Claude Zaidman, Publications Paris 7, déc. 2003, p. 13

<sup>4</sup>voir article de Laetitia Carreras, Ynés Gerardo et Marie-Jo Glardon : « Mouvement féministe et femmes sans statut légal dans la tourmente du travail domestique à Genève », dans le numéro des *Cahiers genre & développement*, p. 283-288

<sup>5</sup>Rapport de la Commission d'experts pour les travailleurs «sans-papiers» à l'intention du Conseil d'Etat genevois, novembre 2004

<sup>6</sup>Arlie Russell Hochschild, «Le nouvel or du monde», *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.23, no.3, 2004, p. 59-74, suivi d'un entretien avec Laurence Bachmann

<sup>7</sup>*Cahiers genre & développement*, no 5, p. 15

## Sur le terrain ...

ROSSELA BOTTARI, LAURRAINE ODIER

Laetitia Carreras, permanente au Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) à Genève

*L'émilie: Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre activité au sein du CCSI?*

Laetitia Carreras: J'ai commencé à travailler au CCSI en octobre 2000. La permanence que j'occupe actuellement a été créée en octobre 2001, suite à une motion déposée auprès du Grand Conseil en juillet 2001 visant à donner accès à l'assurance-maladie aux jeunes enfants de 0 à 4 ans, sans statut légal. Une autre permanence travaille sur la question de la scolarisation des enfants sans statut légal. Au quotidien, cette permanence a plusieurs facettes: affiliation à l'assurance-maladie des enfants sans statut légal; appui dans diverses démarches administratives et pour trouver une solution de garde; orientation (santé, conflits de travail, violence conjugale et sexuelle). Par ailleurs, je participe à divers groupes de travail sur ces thématiques, ainsi qu'au développement d'un travail en réseau.

Dans le cadre de mon activité professionnelle et militante, je suis active au sein d'un groupe de travail sur les femmes migrantes et le secteur de l'économie domestique. Né des réflexions menées le 14 juin 2003, sur le thème du travail domestique, il est composé de femmes du «Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal» et de féministes. Nos réflexions s'articulent autour de questions centrales: pourquoi les femmes, qui plus est sans statut légal, sont-elles assignées au domaine de l'économie domestique? Quels sont les enjeux sous-jacents liés à l'externalisation du travail domestique? Comment, réagir ensuite face au fait que celles qui pourraient obtenir des papiers seront ensuite contraintes à rester dans ce domaine d'activité durant une période d'au moins 5 ans, alors que souvent elles ont une formation supérieure?

*L'émilie: Quelle est l'origine sociale des femmes que vous rencontrez dans le cadre de vos activités?*

L.C.: Il s'agit plutôt de femmes, pour une grande partie d'entre elles, ayant fini une scolarité secondaire dans leur pays d'origine. Plusieurs ont interrompu leurs études pour des raisons économiques ou à l'arrivée d'un enfant. Elles sont en majorité issues de la catégorie moyenne ou moyenne supérieure et sont principalement originaires de pays hispanophones ou lusophones d'Amérique Latine.

*L'émilie: Quelle situation familiale vivent-elles ici?*

L.C. Il existe plusieurs tendances. Les femmes que je rencontre dans le cadre de la permanence ont, la plupart du temps, un ou plusieurs enfants. Une grande majorité élève seule leur(s) enfant(s). Si elles vivaient avec un partenaire dans leur pays d'origine, elles attendent que leur situation ici se stabilise, puis essaient de faire venir leur compagnon et leur(s) enfant(s) – d'abord les cadets et ensuite les grands. D'autres ont laissé leur(s) enfant(s) chez une grand-mère ou un membre de la parentèle. Certaines ont des enfants nés en Suisse. Dans le cadre de mon activité militante, je rencontre des femmes célibataires et sans statut légal, qui ont donc émigré seules.



*L'émilie: Ce sont vraisemblablement plutôt les femmes qui émigrent?*

L.C. Oui car l'offre de travail est plus importante pour les femmes que pour les hommes (dans l'économie domestique, des soins aux enfants, aux personnes âgées et/ou malades). Il existe également des familles «transnationales» dans les pays d'émigration, c'est-à-dire que chacun-e des conjoints-es vit dans un pays différent à cause des possibilités de travail. Par exemple, la mère travaille ici, dans l'économie domestique, tout en s'occupant de ses propres enfants, et le père travaille sur un chantier en Espagne. Il est ainsi fréquent que les enfants vivent séparés de leurs pères.

Face à des situations humainement aussi difficiles, dans l'Appel (voir ci-dessous), nous revendiquons notamment que les ressortissant-e-s du 2<sup>e</sup> cercle (pays extra-Européens) qui travaillent dans l'économie domestique puissent obtenir un permis de séjour. Il ne faut pas oublier que ce sont nos lois migratoires qui, par une discrimination selon l'origine nationale, entre les ressortissant-e-s de l'UE et les extras-Européens, créent des personnes sans statut légal. Pour ces dernier-e-s, il est pratiquement impossible d'obtenir un permis.

*L'émilie: Faudrait-il aussi valoriser le domaine de l'économie domestique ?*

L.C. L'Appel revendique l'octroi de permis de travail dans ce domaine, et ce faisant, la reconnaissance que les personnes qui travaillent dans le secteur domestique répondent à des besoins sociaux. Il s'agit aussi de réglementer ce secteur pour y faire régner des conditions de travail dignes et respectueuses des personnes. Nous demandons aussi l'amélioration de la reconnaissance de la formation acquise à l'étranger.

Finalement, on retrouve le problème de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et de soins à la personne. Sur ce point, l'Appel demande la création de conditions permettant un partage plus équitable des tâches éducatives, ménagères et de soins entre femmes et hommes. Il est temps que les autorités politiques et les milieux économiques reconnaissent l'importance du travail domestique et créent des conditions qui en permettent un partage équitable. Il est indispensable que notre organisation sociale s'affranchisse de la division sexuelle et sexuée du travail. Il va sans dire que cette question suscite le débat au sein du groupe de réflexion; les femmes sans statut légal qui en font partie nous rappellent que, pour elles, c'est un domaine qui leur offre un moyen de gagner leur vie.

Lourdes fait partie du groupe femmes du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL) à Genève

*L'émilie: Quelles sont les raisons de votre venue en Suisse?*

Lourdes: Bien qu'issue d'une famille pauvre de 7 enfants en Equateur, j'ai suivi des études grâce à la grande volonté de ma mère. Mais j'ai dû interrompre l'université (philosophie, lettres et science de l'éducation) car je n'arrivais plus à survivre d'un point de vue économique.

Il y a 9 ans, j'ai décidé de rejoindre mon frère en Suisse. Ce dernier m'avait averti de ne pas me faire d'illusions, le seul travail qui s'offrirait à moi ici c'était la garde d'enfants ou le ménage. Lui est peintre en bâtiment alors qu'il a fait des études de médecine... Dès mon arrivée en Suisse, j'ai donc gardé des enfants, fait des ménages et travaillé dans un restaurant.

*L'émilie: A quel moment avez-vous commencé à participer au CTSSL?*

Lourdes: Un jour, une personne du CTSSL m'a contactée. J'y ai trouvé un espace de parole, un lieu où pouvoir donner mon avis. Je participe également au groupe femmes du CTSSL. Nous avons créé un groupe de réflexion tout spécialement sur le secteur de l'économie domestique. C'est aussi un point d'information et un relais avec les associations à Genève qui viennent en aide aux femmes sans statut légal. C'est un groupe dynamique: nous avons participé, avec le Collectif du 14 juin, à la remise de l'Appel en 2004 et à différentes manifestations d'envergure (Marche mondiale des femmes, Forum social suisse etc.).

*L'émilie: Les féministes revendiquent un partage équitable des tâches domestiques entre les femmes et les hommes. À terme, cela pourrait avoir une incidence sur la demande dans le secteur de l'économie domestique.*

*Comment percevez-vous cette revendication?*

Lourdes: Le problème est plutôt l'hypocrisie d'un système social qui ne reconnaît pas que nous participons à la croissance économique de la Suisse! Nous permettons à des femmes de travailler en gardant leurs enfants. C'est pourquoi, nous revendiquons la régularisation. Mais il s'agit également d'améliorer la reconnaissance des formations acquises à l'étranger. La majorité des femmes sans statut légal travaillant dans l'économie domestique bénéficient d'une formation supérieure. Tout le monde a le droit de changer de travail, pourquoi devrions-nous, si nous sommes régularisées, être obligées de rester 5 ou 10 ans dans le secteur de l'économie domestique? C'est là que réside l'hypocrisie!

D'autre part, certaines ont des enfants qu'elles ont laissés dans leur pays. Heureusement, je suis célibataire, mais ma soeur a une fille. Elle a beaucoup souffert de cette séparation et compensait en donnant toute son affection aux enfants qu'elle gardait ici. L'éloignement était insupportable. Il y a trois ans, ma soeur a fait venir ma nièce qui a aujourd'hui 8 ans et demi. Les familles souffrent terriblement de cette séparation et certaines se désintègrent à la longue.

Ici, les enfants sans statut légal sont amenés à grandir trop vite. La clé autour du cou, ils doivent taire leur situation, ne rien raconter à l'école, même quand ils ont vu leur mère ou leur père menottés par la police... Nous vivons continuellement dans l'angoisse. Je cherche actuellement un appartement, j'en ai vu un qui m'intéresse mais le plancher craque trop... il est donc plus prudent que je continue mes recherches...

En 2005, le groupe femmes du CTSSL a reçu le prix "Femme engagée, femme exilée" pour ces différentes actions. À noter qu'il s'agit d'un prix habituellement individuel qui, pour la première fois, a été décerné à un collectif de femmes.

## L'Appel

Le 8 mars 2003, la journée internationale des femmes avait comme thème «Les femmes migrantes». Les personnes et associations qui ont collaboré à cette journée ont ressenti la nécessité d'organiser par la suite une journée de réflexion, le 14 juin de la même année, sur le travail domestique. A l'issue de cette mobilisation le Collectif du 14 juin – créé pour l'organisation de la grève des femmes du 14 juin 1991 à Genève, et qui coordonne depuis des actions féministes – s'est réuni régulièrement avec le groupe de femmes du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal. Un appel a été rédigé, signé par différentes associations solidaires avec la lutte des travailleuses sans statut légal, qui est le fruit des échanges advenus lors des différentes rencontres. Certaines des revendications figurant dans l'appel sont citées dans l'entretien de L. Carreras.

Outre la régularisation collective des personnes sans statut légal, l'Appel demande, notamment, l'arrêt immédiat des expulsions des personnes sans statut légal travaillant en Suisse; la garantie de l'accès aux soins médicaux pour ces personnes, et la levée des obstacles à la formation professionnelle (apprentissage) pour leurs enfants mineurs résidant en Suisse; le refus catégorique du projet de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et la modification de la législation suisse actuelle en matière d'immigration. A l'heure actuelle, le Collectif du 14 juin vise une diffusion et l'adhésion d'organisations et d'associations au niveau suisse.

*Pour plus de renseignements:*

*Collectif du 14 juin, Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève*



*Pour connaître les activités et domaines d'action du CCSI voir leur site: [www.ccsi.ch](http://www.ccsi.ch).*